

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-417-1931 rendant exécutoire le 2° rôle supplémentaire des patentes (tableau A) pour l'année 1931.

n° 24-417-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 août 1931

Numéro JO
n° 417 du 31/08/1931

Date du numéro
31 août 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 1^{er} juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vu l'arrêté local du 25 novembre 1929, réglementant la contribution des patentes à la Côte française des Somalis

Sur la proposition du chef du service des contributions

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 21 août 1931,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est rendu exécutoire le 2° rôle supplémentaire des patentes (tableau A) pour l'exercice 1931, comprenant 27 articles et s'élevant à la somme de onze mille huit cent cinq francs, centimes additionnels compris. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

chapon-Baissac